

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	11	14

Date de la convocation

07.08.2025

Séance du 12 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 12 août,

À 19 heure et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

Présents :

Adjoints au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Claudie CHIRI, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Jean-Yves RIOU, M. Alain GUEYDON à M. Régis AUDIBERT à M. Alain GUEYDON et M. René LAURENT à M. Régis VALENTIN.

Absents /Excusés : M. Jérémy BONIOL, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie BLANC, Mme Louissette PERROTIN, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON.

Secrétaire de séance : M. Régis VALENTIN.

Délibération n°42/2025

Objet : Personnels non permanents – Accroissement temporaire d'activités

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3 I 1°.

Compte tenu de la réévaluation des besoins, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération n°25/2025 du 01.07.2025 et de prévoir les recrutements ci-dessous pour faire face à un accroissement temporaire d'activités :

Service	Nombre d'agents/grade/temps de travail/durée de travail	Indices de rémunération
École/Entretien des locaux	1 adjoint technique à temps complet (35h/semaine), du 01.09.2025 au 31.10.2025	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376
École/Entretien des locaux	1 adjoint technique à temps non complet (24h/semaine pendant la période scolaire et 12h/semaine une semaine sur deux pendant les vacances scolaires), du 01.09.2025 au 03.07.2026	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376
École/Entretien des locaux	1 adjoint technique à temps non complet (10h/semaine), du 01.09.2025 au 03.07.2026 uniquement pendant la période scolaire	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376
École/Entretien des locaux	1 adjoint technique à temps non complet (16h/semaine) uniquement pendant la période scolaire, du 01.09.2025 au 03.07.2026	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376
Techniques	1 adjoint technique à temps complet (35h/semaine), du 18.08.2025 au 31.12.2025	Échelon 9 – IB : 401 – IM : 376

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Annule, la délibération n°25/2025 du 01.07.2025.

Autorise, Monsieur le Maire à recruter des agents non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, dans les conditions exposées dans la présente délibération.

Dit, que les inscrits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 et seront inscrits au budget de l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 13/08/2025

Reçu en préfecture le 13/08/2025

Publié le

ID : 084-218400422-20250812-DE_42_2025-DE

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

A Cucuron, le 13.08.2025

Le Maire

Philippe EGG

Le secrétaire de séance

M. Régis VALENTIN

Conseiller Municipal



Publiée le :